

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 16

Rubrik: Foire de Lyon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

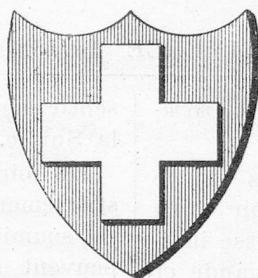
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS-PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70

SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, FÉLIX DU PASQUIER et F.-E. HIRT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,
CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, C. KELLER,
HENRY LOHRER, A.-J. MARET,

E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

AVIS AUX MEMBRES. — FOIRE DE LYON. — FOIRE DE
BALE. — CONGRÈS INTERALLIÉ DE L'APPRENTISSAGE.
— COURS DE LANGUE FRANÇAISE A L'USAGE DES
ÉTRANGERS. — CHAMBRE DE COMMERCE INTERNA-
TIONALE. — RÉGIONS DÉVASTÉES. — LE CHOMAGE EN
SUISSE. — POUR VENIR EN AIDE AUX PROPRIÉTAIRES
FONCIERS SUISSES DANS LES PAYS DÉVASTÉS PAR LA
GUERRE. — MODIFICATION AU DÉCRET DU 26 JUIN 1920
RELATIF AU CLASSEMENT DES OBJETS DE LUXE EN
FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES :
EXPORTATION DE FRANCE DES OBJETS D'ART ;
RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — OFFRES ET
DEMANDES DE REPRÉSENTATION. — ADRESSES UTILES
A PARIS.

AVIS AUX MEMBRES

Notre Secrétariat préparant dès à présent la
réimpression de la liste des membres, au
31 décembre 1921, nous prions instamment tous
nos sociétaires de nous indiquer au plus vite
les changements de raison sociale ou d'adresses
intervenues dans le courant de l'année.

FOIRE DE LYON

Nous rappelons à nos membres que la
Chambre de Commerce Suisse en France parti-
cipera à la *Réunion d'Automne de la Foire de*



Lyon, où elle représentera gratuitement ses membres et exposera de petits échantillons.

Elle prie tous ceux de ses sociétaires qui ne l'auraient pas encore fait, de vouloir bien envoyer, avant le 30 septembre, à l'adresse indiquée ci-après, leur matériel de propagande et les échantillons qu'ils désirent voir figurer dans les stands de la Chambre de Commerce, au Palais de la Foire :

Chambre de Commerce Suisse en France

Section Lyonnaise

6, Quai des Brotteaux

Lyon.

En outre, nous serions reconnaissants aux maisons qui comptent faire usage de la faculté d'exposer des échantillons, de nous en informer sans retard, afin de nous permettre de prendre nos dispositions en conséquence.

LA FOIRE SUISSE

D'ÉCHANTILLONS A BALE (1921)

Malgré la crise économique mondiale qui n'épargne pas non plus l'industrie helvétique, la participation à la Foire Suisse d'Echantillons de cette année a été très réjouissante. Près de 1.100 Maisons y exposèrent leurs produits. Cinq grandes Halles spacieuses et bien éclairées abritaient 20.000 mètres carrés de surface d'exposition. Les articles ou produits exposés furent répartis en 20 groupes dont l'homogénéité et la bonne disposition furent très appréciées.

L'élément commercial dominait parmi les visiteurs : 30.000 cartes d'acheteurs ont été délivrées. Des acheteurs de tous les pays d'Europe et de huit pays d'outre-mer se sont rencontrés à Bâle à l'occasion de la Foire de cette année.

Une enquête sur les résultats de la Foire, enquête faite parmi les Maisons exposantes, fait ressortir que le 70 % environ des participants s'est déclaré satisfait du succès commercial obtenu et que le 50 % environ y a gagné des nouveaux clients du pays et de l'étranger. Ces résultats peuvent, certes, être considérés comme très satisfaisants, surtout si l'on songe à l'intensité de la crise actuelle qui se fait plus durement

sentir encore dans les pays à change élevé comme la Suisse.

La Foire Suisse d'Echantillons a un caractère strictement national. L'admission des exposants est soumise à un contrôle sévère. Les acheteurs peuvent ainsi être assurés qu'ils n'auront à traiter qu'avec des fournisseurs de confiance et que les marchandises qui leur seront offertes seront bien de provenance suisse. Cette manifestation économique, enfin, offre un tableau complet de la production suisse. Les intéressés étrangers ont ainsi une occasion unique de couvrir leurs besoins de la façon la plus avantageuse et en un minimum de temps.

La prochaine Foire aura lieu du 22 avril au 2 mai 1922.

UN CONGRÈS INTERALLIÉ D'APPRENTISSAGE A LYON

Sous le haut patronage de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, la ville de Lyon et la Société de la Foire ont décidé d'organiser, avec la collaboration de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique, un Congrès interallié de l'Apprentissage, qui se tiendra du 12 au 15 octobre 1921, à l'occasion de la réunion d'automne de la Foire de Lyon.

Les travaux du Congrès porteront sur le recrutement des apprentis par l'orientation professionnelle, sur les moyens d'établir l'obligation légale et le contrôle de l'apprentissage, sur sa réglementation par les chambres de métiers, sur les cours professionnels, sur la taxe d'apprentissage, etc. Ces questions ne sont pas nouvelles; elles ont été étudiées de divers côtés et d'une manière approfondie. Il s'agit d'en dégager des solutions pratiques, bien adaptées aux conditions actuelles de la vie industrielle et commerciale, de les coordonner et d'établir entre elles les liaisons nécessaires.

Dans l'esprit des organisateurs, la tâche du Congrès est d'aboutir à l'élaboration d'un travail d'ensemble qui servira ultérieurement de base pour les projets soumis aux délibérations du Parlement par l'initiative gouvernementale.

On espère ainsi pouvoir hâter le vote d'une loi sur l'apprentissage dont la promulgation est attendue, depuis si longtemps et avec une si légitime impatience, dans les milieux industriels.